

Championnats provinciaux de cross-country civils, collégiaux, universitaires et scolaire

Samedi 26 octobre 2024

Organisé par :



En collaboration avec :



Période d'inscription

Du 1^{er} au 18 octobre 2024 (Universitaire-Collégial-Civil)

Du 1^{er} au 21 octobre 2024 (Scolaire via les instances régionales)

1. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Date : Samedi 26 octobre 2024

Lieu : Parc nature les Forestiers de St-Lazare, 2800 Chemin Lotbinière, St-Lazare, J7T3H9

Événement sanctionné par :

Athlétisme Québec
Réseau du sport étudiant du Québec (RSEQ)

Organisateurs :

Volet civil : Club d'athlétisme Vaudreuil-Dorion
Volet collégial : Noir et Or du Cégep de Valleyfield
Volet universitaire : École de technologie supérieure (ÉTS)
Volet scolaire : RSEQ Lac St-Louis

Directeur des championnats :

Claude David : claudedavid2@yahoo.ca, 438-398-5115

2. RESPONSABLES DES VOLETS

Volet civil : Émilie Rochefort, erochefort@athletisme.qc.ca

Volet collégial : Alexandre Lizotte, alizotte@rseq.ca

Volet universitaire : Karine Côté, kcote@rseq.ca

Volet scolaire : Chems Lamdjadani, clamdjadani@rseq.ca

3. INFORMATIONSTECHNIQUES

Volet civil :

Catégorie	Année de naissance	Distance	Tarif
Benjamin	2011-2014	3 km	20\$
Cadet	2009-2010	4 km	20\$
Juvenile	2007-2008	5 km	20\$
Junior	2005-2006	6 km	25\$
Sénior	2004 et avant	8 km	25\$
Vétéran	26 octobre 1989 et avant	6 km	25\$
Populaire	16 ans et plus	6 km	25\$

Volet collégial et universitaire :

Catégorie	Distance	Tarif individuel	Tarif équipe
Collégial	6 km	20\$	-
Universitaire	8 km	30\$	200\$

Volet scolaire :

Catégorie	Année de naissance	Distance	Tarif
Moustique	1 ^{er} octobre 2012 au 30 septembre 2014	2 km	Voir instance régionale
Benjamin	1 ^{er} octobre 2010 au 30 septembre 2012	3 km	Voir instance régionale
Cadet	1 ^{er} octobre 2008 au 30 septembre 2010	4 km	Voir instance régionale
Juvenile	1 ^{er} juillet 2006 au 30 septembre 2008	5 km	Voir instance régionale

Réunion technique : Aucune réunion technique n'est prévue

Volet scolaire : Réunion des entraîneurs : L'information sera transmise par l'instance régionale.

4. HORAIRE

Heure	Catégorie	Distance	Remise de médailles
8h00	Populaire et vétérans	6 km	9h45
9h00	Moustique F	2 km	10h15
9h20	Moustique H	2 km	10h15
9h40	Benjamin F	3 km	11h00
10h10	Benjamin H	3 km	11h00
10h40	Cadet F	4 km	12h15
11h10	Cadet H	4 km	12h15
11h40	Juvenile F	5 km	13h15
12h20	Juvenile H	5 km	13h15
13h00	Universitaire/sénior F	8 km	14h50
13h40	Universitaire/sénior H	8 km	14h50
14h30	Collégial/junior F	6 km	16h20
15h20	Collégial/junior H	6 km	16h20

5. INSCRIPTION ET MODALITÉS DE PAIEMENT

Généralités :

- Date d'ouverture des inscriptions: Mardi 1^{er} octobre 2024
- Date de fermeture des inscriptions (civil, universitaire, collégial) : Vendredi 18 octobre 2024 (23h59)
- Date de fermeture des inscriptions (scolaire) : Lundi le 21 octobre 2024 (13h00)
- Lien d'inscription (civil, universitaire, collégial) : www.avs-sport.com
- Lien d'inscription(scolaire) : Via les instances régionales du RSEQ
- **Volets civil, collégial, universitaire :** Les frais seront facturés aux clubs civils ainsi qu'aux équipes collégiales et universitaires en fonction des inscriptions

effectives à la date de fermeture des inscriptions ci-haut mentionnée; aucun ajout ni retrait d'inscriptions ne sera possible après cette date.

- **Volet scolaire :** Les frais seront facturés aux établissements scolaires via l'instance régionale.
- Les montants facturés devront être payés en entier; aucune facture ne sera annulée, en tout ou en partie, et aucun remboursement ne sera émis.
- Les inscriptions des athlètes civils (non-membres d'une délégation scolaire, d'une équipe collégiale ou universitaire) devront être payées en ligne avant le vendredi 18 octobre à 23h59.
- Les institutions collégiales et universitaires membres du RSEQ seront facturées directement par le RSEQ.

Volet civil :

- Les responsables de clubs pourront inscrire leurs athlètes en sélectionnant les «**Championnats provinciaux de cross civils**» sur www.avs-sport.com. Les athlètes affiliés à AQ inscrits par leur collège ou leur université seront admissibles aux classements civils individuels et par équipe. Pour que leur double appartenance soit reconnue (civile et collégiale/universitaire), ces athlètes doivent également être inscrits aux championnats civils sous le nom de leur club.
- Les frais d'inscription des athlètes ayant une double appartenance ne seront pas facturés en double.

Volet collégial :

- Les responsables des équipes collégiales pourront inscrire leurs étudiants-athlètes en sélectionnant les « **Championnats provinciaux de cross collégiaux** » sur www.avs-sport.com.

Volet universitaire :

- Les responsables d'équipes universitaires pourront inscrire leurs étudiants-athlètes en sélectionnant les « **Championnats provinciaux de cross universitaires** » sur www.avs-sport.com.

Volet scolaire :

- Les responsables des délégations pourront inscrire leurs élèves-athlètes via les instances régionales.
- Les élèves-athlètes qui participent aux volets civil et scolaire doivent **OBLIGATOIREMENT** s'inscrire à la délégation de leur instance régionale.

6. CHRONOMÉTRAGE

- Les épreuves seront chronométrées par Chrono900. Les résultats individuels et par équipes seront disponibles en temps réel via le site <http://www.chrono900.ca>.
- Le dossard de l'athlète doit être porté sur le devant du corps et doit être visible en tout temps.

7. RÈGLEMENTATION

7.1 Règlementation civile

Sanction : Les règlements officiels d'Athlétisme Québec s'appliquent.

Admissibilité :

- Seuls les athlètes affiliés à AQ en 2024 – ou déjà affiliés en vue de 2025 – à titre d'athlètes compétitifs pourront s'inscrire aux Championnats provinciaux de cross civils 2024.
- L'épreuve « Populaire » est toutefois ouverte aux coureurs non affiliés à AQ.

Sélection des Équipes du Québec :

- Le volet civil des Championnats provinciaux de cross-country servira à la sélection des Équipes du Québec qui participeront aux Championnats canadiens cadets, juvéniles, juniors et séniors en novembre prochain.
- Tous les détails concernant les modalités de sélection se trouvent ici <https://www.athletisme-quebec.ca/athlete/haut-niveau/#projet-et-equipe-quebec-0>

Surclassement : Le surclassement simple est permis

Classement et pointage par équipe :

- Le classement des équipes civiles benjamin à junior sera établi par l'addition des rangs des trois (3) premiers coureurs de chaque équipe.
- Le classement des équipes civiles séniors sera établi par l'addition des rangs des trois (3) premières positions du côté féminin et des quatre (4) premières positions du côté masculin.
- Les équipes incomplètes ne seront pas incluses au classement final.
- L'équipe gagnante sera celle dont le total de l'addition des rangs est le plus bas. En cas d'égalité, le rang du dernier pointeur départagera les équipes.

Récompenses :

- Des médailles seront remises aux trois (3) premières positions masculines et féminines de chaque épreuve civile.
- Chez les vétérans, les trois (3) premières positions masculines et féminines des sous-catégories suivantes recevront une médaille : 35 à 49 ans, 50 ans et plus.

7.2 Règlementation collégiale

Sanction : Les règlements officiels d'Athlétisme Québec et du RSEQ

Délégation : Chaque collège pourra inscrire un nombre limité d'étudiants-athlètes, selon les critères d'admissibilités mentionnés ci-dessous.

Admissibilité (par conférence) :

- Pour pouvoir participer au championnat provincial, un athlète devra avoir participé à au moins 50 % des rencontres en saison régulière, incluant le championnat de conférence.
- De plus, afin de participer au championnat provincial, les athlètes devront avoir terminé sous la barre de sélection lors du championnat de sa conférence.
- Le nombre d'accès sera déterminé annuellement avant le début de la saison selon la formule suivante :
 - o Chaque conférence obtient 50 laissez-passer
 - o 100 laissez-passer sont distribués au mérite à chacune des conférences selon la proportion des athlètes qui ont terminé dans les 100 premiers au classement final du championnat provincial de l'année précédente.
- L'athlète qui aura une absence motivée ou un abandon lors du championnat de
- conférence devra s'être classé sous la barre de sélection lors de la course précédente à laquelle il a participé.

Entité équipe :

- Les équipes qui auront terminé sous la barre de sélection lors du championnat de conférence, pourront combler les quatre (4) places par équipe par des athlètes qui respectent le critère de participation de 50% des rencontres en saison régulière, mais qui ne se sont pas qualifiés. Le nombre d'accès sera déterminé annuellement selon la formule suivante :
 - o Chaque conférence obtient 5 laissez-passer
 - o 10 laissez-passer sont distribués au mérite selon la proportion des équipes qui ont terminé dans les 10 premier au classement final du championnat provincial de l'année précédente.
- Un collège doit minimalement avoir deux (2) étudiants-athlètes qualifiés et présents pour participer au championnat par équipe masculin et un collège doit minimalement avoir deux (2) étudiantes-athlètes qualifiées et présentes pour participer au championnat par équipe féminin.
- Un collège n'ayant pas 4 étudiants- athlètes présents pour participer au championnat par équipe masculin et/ou 4 étudiantes-athlètes pour participer au championnat par équipe féminin est exclus du volet par équipe.

Classement et pointage par équipe :

- Le classement des équipes collégiales est établi selon l'addition des rangs des quatre (4) premiers finissants de chaque équipe collégiale. L'équipe gagnante est celle dont le total de l'addition des rangs est le plus bas.

- S'il y a moins de quatre (4) athlètes d'une même équipe qui franchissent le fil d'arrivée, le pointage accordé pour chaque athlète manquant sera équivalent au nombre total d'athlètes terminant l'épreuve, plus un.
- En cas d'égalité au classement par équipe féminine et masculine, le nombre total des temps des quatre (4) premiers coureurs départagera les équipes. En cas d'égalité au classement par équipe combiné, les équipes seront départagées par l'addition des temps des huit (8) premiers coureurs (quatre garçons et quatre filles).

Récompenses :

- Des médailles seront remises aux trois (3) premières positions individuelles féminines et masculines ainsi qu'au trois (3) premières équipes féminines et masculine.
- Une bannière sera remise à l'équipe gagnante féminine, masculine et au combiné.

7.3 Règlementation universitaire

Sanction : Les règlements officiels d'Athlétisme Québec et du Réseau du sport étudiant du Québec (RSEQ) s'appliquent.

Délégation : Chaque institution universitaire pourra inscrire un maximum de 14 étudiants- athlètes par sexe.

Admissibilité :

- Pour participer aux Championnats provinciaux, chaque étudiant-athlète de même que chaque équipe universitaire devront avoir participé à un minimum de deux (2) compétitions en saison régulière.

Classement et pointage par équipe :

- Le classement des équipes universitaires sera établi par l'addition des rangs des cinq (5) premiers participants de chaque université. L'équipe gagnante est celle dont le total de l'addition des rangs est le plus bas.

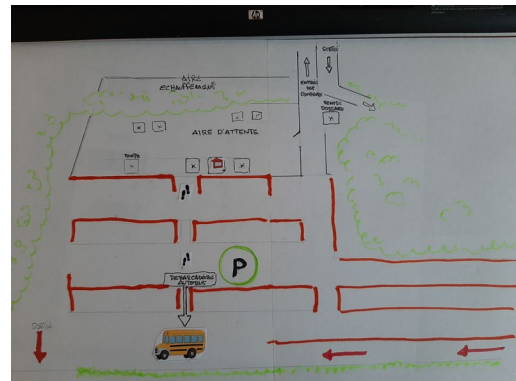
Récompenses :

- Des médailles seront remises aux trois (3) premières positions individuelles masculines et féminines.
- Une bannière et un trophée sera remis à l'équipe gagnante féminine et masculine.
- Des prix seront également remis aux gagnants et gagnantes des catégories suivantes :
 - Athlète par excellence
 - Recrue de l'année
 - Entraîneur de l'année
 - Équipe d'étoiles

7.4 Réglementation scolaire

Sanction, délégation, classement et pointage par équipe, récompenses : se référé aux règlements spécifiques du RSEQ : <https://rseq.ca/sports/cross-country/championnats provinciaux/formulairesreglements/>

8. STATIONNEMENT



Description :

*** Le stationnement comprend deux sections au site de l'événement. Les informations qui suivent doivent être communiquées aux conducteurs désignés.

- Les voitures des participants ou spectateurs devront utiliser les zones de stationnement situés à 100m ou 300 mètres du lieu de l'événement. Une équipe de bénévoles sera disponible pour vous guider lors de votre arrivée.
- Une fois stationné, il sera possible de se rendre au village des athlètes à pied.
- **AUTOBUS** : les autobus doivent utiliser le petit stationnement pour se rendre à l'endroit désigné débarcadère. Les athlètes, entraîneurs se dirigent vers l'aire d'attente avec leur équipement (tente).
- Par la suite l'autobus se dirige vers le grand stationnement ou un espace leur sera affecté.

9. PARCOURS

Description des parcours

Populaire et Vétérans féminins et masculins	6 km	3 km + 3 km
Moustique féminin et masculin	2 km	1 km + 1 km
Benjamin féminin et masculin	3 km	1 km + 2 km
Cadet féminin et masculin	4 km	2 km + 2 km
Juvenile féminin et masculin	5 km	2 km + 3 km
Junior et Collégial féminin masculin	6 km	1 km + 2 km + 3 km
Senior, Universitaire féminin et masculin	8 km	2 km + 3 km + 3 km

1km

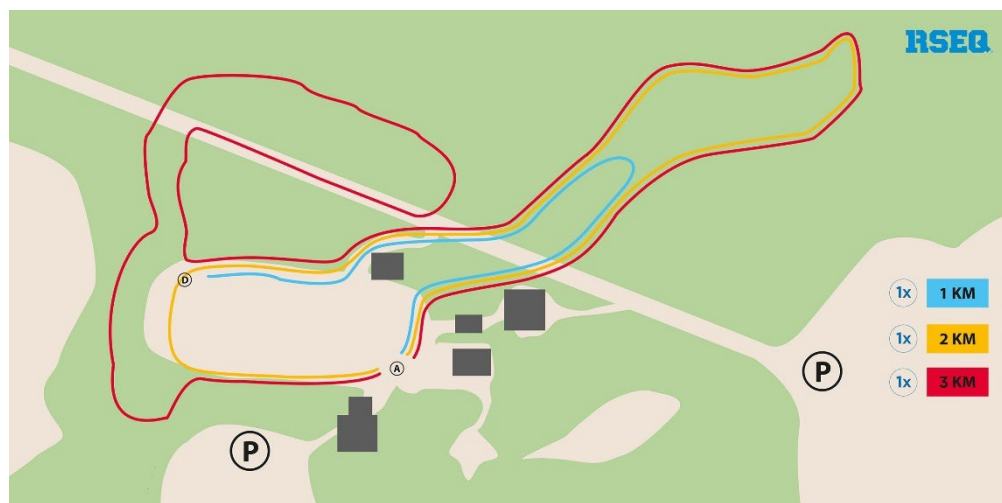
- Surfaces : 80% terre battue, 20% sable compacté damé. Début plat et assez rapide, sans dénivelé important.
- À 500m montée avec pointe de 6% sur 30m de long. Retour avec une descente et montée modérée.
- Excluant l'aire de départ, la largeur moyenne du parcours varie de 3-4 mètres.
- Distance avant l'atteinte de la zone la plus étroite après le départ : 100 mètres
- Largeur du départ 25 mètres, sauf pour le collégial 45 mètres
- Chute à l'arrivée 40 mètres de long et 5 mètres de large.

2km

- Surfaces : 80% terre battue, 20% sable compacté damé. Début plat et assez rapide, sans dénivelé important.
- À 1000m montée avec pointe de 6% sur 30m de long. Retour avec une descente et montée modérée.
- Excluant l'aire de départ, la largeur moyenne du parcours varie de 3-4 mètres.
- Distance avant l'atteinte de la zone la plus étroite après le départ : 100 mètres
- Largeur du départ 25 mètres, sauf pour le collégial 50 mètres (peut s'appliquer au parcours universitaire)
- Chute à l'arrivée 40 mètres de long et 5 mètres de large.

3km

- Surfaces : 80% terre battue, 20% sable compacté damé. Début plat et assez rapide, sans dénivelé important.
- À 1500m montée avec pointe de 6% sur 30m de long. Retour avec une descente et montée modérée.
- Excluant l'aire de départ, la largeur moyenne du parcours varie de 3-4 mètres.
- Distance avant l'atteinte de la zone la plus étroite après le départ : 100 mètres
- Largeur au départ 25 mètres, sauf pour le collégial 50 mètres (peut s'appliquer au parcours universitaire)



10. CARTE DES INSTALLATIONS

TOILETTES : À l'intérieur du chalet d'accueil et du grand chalet. 5 toilettes chimiques à proximité du départ.

DOUCHES : Disponible au grand chalet.

MÉDICAL : Situé à l'arrivée

GOÛTER des Coureurs : Situé tout près de l'arrivée, eau, boisson sportive, fruit etc.

CANTINE : Une cantine gérée par le club Optimiste de St-Lazare. Nourriture, café, eau à prix raisonnable



Aire d'échauffement :



11. HÉBERGEMENT



RIGAUD

TRAVELODGE by WYNDHAM RIGAUD

Adresse : 50 Rue Saint-Jean-Baptiste Ouest, Rigaud, Québec J0P 1P0

Téléphone : (450) 451-4726



Adresse : 33 boul. de la Cité-des-Jeunes Est, Vaudreuil Québec J7V 0N3

Téléphone : (450) 455-5522